

Tout Personnel	Juin 2026 - n° 364
CSAc (Comité Social d'Administration central) des 17 et 18 (matinée) juin 2026	

La séance est présidée par la directrice générale, Mme Metrich-Hequet.

1. Approbation des procès-verbaux des réunions des 9/10 décembre 2025, 19 mars 2026 et 21 mai 2026 (avis)
2. Point sur le suivi des engagements et liste des instructions 2025-2026 (information)
3. Présentation de la décision du Conseil constitutionnel numéro 2026- 1163 QPC du 10 avril 2026, de ses conséquences sur la gestion par l'ONF des forêts concernées et de l'impact financier et organisationnel de l'établissement (information)
4. Point de situation sur l'élaboration du prochain contrat ETAT-ONF (information)
5. Présentation de l'instruction mise à jour sur l'organisation générale de l'ONF (avis)
6. Présentation du projet de note de service relative aux élections professionnelles du 3 décembre au 10 décembre 2026 (avis)
7. Présentation du projet de nouvelle instruction sur l'armement de défense (avis)
8. Présentation du projet d'instruction sur l'exercice de la police judiciaire (avis)
9. Projet de révision de la NDS 24PF271 portant sur le régime indemnitaire RIFSEEP (avis)
10. Nouveau mode de saisie des temps sur chantiers et hors chantiers en mobilité des ouvriers forestiers (avis)
11. Prescriptions à l'usage du feu en forêt domaniale pour les chantiers forestiers et les manifestations (information)
12. Point d'information sur le projet SIRH (information)
13. Présentation du dispositif managers engagés 2 (information)
14. Présentation du bilan plan de développement des compétences pour l'année 2025 (information)
15. Stratégie nationale d'adaptation des forêts au changement climatique : Projet de stratégie nationale d'adaptation au changement climatique (information)
16. Suivi de la réorganisation de la DFACC, présentation des différentes conventions en lien (information)
17. Présentation des audits flash Sylviculture (information)
18. Retex sur l'instruction relative aux frais de déplacement (information)
19. Présentation de la comptabilité analytique (information)
20. Présentation de l'étude relative au diagnostic SI (information)
21. Questions diverses

Déclarations liminaires :

De la CGT-Forêt : dysfonctionnement de Travel Planet. (pièce jointe 1)

Réponse de la Directrice générale : Un subterfuge permet de saisir momentanément sur Orée les frais de déplacements (en attendant un retour au papier !)

Conjointement CGT-Forêt/SNUPFEN-Solidaires : suppression de la prime de régie pour les personnels en Alsace Moselle. (pièce jointe 2)

Réponse de la DG : en application de la réglementation du RIFSEEP, il est Impossible d'ajouter une prime qui n'a pas d'existence légale. La DG maintient donc sa proposition de prime forfaitaire de 500€ brut pour l'ensemble des personnels de la fonction publique jusqu'au poste classé A4 qui sera mise en place dès septembre 2026. Cette augmentation de l'IFSE

concernera environ 3500 personnes pour un coût de 1,6 M€ pour l'établissement alors que la prime régie concernait un peu moins de 300 personnes pour un coût total 300 000 €.

Les prélèvements (restitutions) seront réalisés dans le même temps que les remboursements pour que cela soit indolore pour les personnels. Cela pourra se faire sur une durée plus ou moins longue entre les catégories (A, B, C) du fait des plafonds de CIA différentes entre les catégories.

Le SNUPFEN revendique une revalorisation égale de 500 € pour les salariés.

De toutes les OS présentes : GCT forêt-Synergie FO-EFA/CGC-UNSA et le SNUPFEN : suppression du séminaire SST et report à l'année prochaine. (pièce jointe 3)

La DG, droite dans ses bottes, assume cette annulation unilatérale en se cachant derrière les dysfonctionnements d'Orée !
Questions diverses :

Avenir des brigades équestres : un avis aurait été rendu en instance de la DT Seine Nord pour supprimer ces brigades pour des raisons de sécurité créant un précédent à la suppression de ces équipes évoluant principalement dans des zones recevant du public.

Les OS soulignent l'importance de ces brigades et des personnels investis mais reconnaissent que la sécurité est primordiale où le risque zéro n'existe pas. Des notes de Services (NDS) seront voter dans les instances territoriales concernées pour encadrer ces missions puisqu'il n'existait depuis 1996, date de création de ces brigades, aucun cadrage.

Point 1 – Approbation des PV des réunions des 9/10 décembre 2025, 19 mars 2026 et 21 mai 2026 (avis)

-PV 9 et 10/12/25 : vote favorable

-PV du 19 mars 2026 : vote favorable

Point 2 – Suivi des engagements et listes des instructions 2025-2026

Relance pour la présentation prochaine, sur différents sujets qui ne sont pas encore traités :

- La présentation de la NDS relative aux missions transversales est prévue pour le 1er semestre 2027 :
- la NDS sur les classements des postes,
- la NDS sur les Lignes directrices de gestion, notamment pour modifier l'accès aux postes B2 des CTF et l'accès aux postes A1bis des TF et SA au même titre que le groupe E des droits privés,
- la NDS sur police administrative matériaux forestiers de reproduction (MFR),
- des effectifs des DT transférés au profit de la Guyane

Point 3 : Présentation de la décision du Conseil constitutionnel 2026-1163 QPC du 10 avril 2026, de ses conséquences sur la gestion de l'ONF des forêts concernées et de l'impact financier et organisationnel de l'établissement

À la suite d'un recours en question prioritaire de constitutionnalité (QPC) d'une commune, remettant en partie en cause les frais de garderie et dont le Conseil constitutionnel a validé la demande de la commune. Les frais de garderie ne peuvent plus être perçus par l'ONF à partir du 11 avril 2026.

L'Etat a proposé un texte législatif prévoyant le recouvrement des frais de garderie, les sanctions et les recours. Ce texte suit le parcours législatif et qui devrait être validé avant la fin de l'année si tout va bien !

Ce texte, en particulier l'article 14 qui concerne l'ONF, est disponible sur <https://www.senat.fr/leg/pjl25-651.html>

Il passe en commission des lois du Sénat le 07 juillet 2026.

En voici un extrait :

« Art. L. 224-3. – I. – L'assiette de la contribution aux frais de garderie et d'administration mentionnée au 1° de l'article L. 224-1 est constituée de tous les produits, y compris en nature, des parcelles relevant du régime forestier perçus par les personnes mentionnées au 2° du I de l'article L. 211-1, incluant ceux issus de la chasse, de la pêche et des conventions ou concessions de toute nature liées à l'utilisation ou à l'occupation de ces forêts, et ceux tirés du sol ou de l'exploitation du sous-sol, à l'exclusion des dons, legs et subventions.

S'il passe, pas de changement pour les années futures. Cependant, pour les frais de garderie 2025 facturés en 2026 :

- Frais facturés avant le 11/04/26 : pas de soucis
- Frais facturés après le 11/04/26 : la situation reste encore fragile

Point 4 : Point de situation sur l'élaboration du prochain contrat Etat/ONF

Pas d'avancée majeure à ce jour, la DG demande des moyens supplémentaires à hauteur de 280 ETP mais ce chiffre a tendance à s'éroder lors du passage du contrat entre les mains des cabinets des tutelles et de Bercy...

Un Conseil d'Administration de l'ONF est prévu en septembre sur ce sujet.

Point : 5 Présentation de l'instruction mise à jour sur l'organisation générale de l'ONF

La direction maintient sa position sur les missions de support pour les services envers le terrain plutôt que des missions de soutien.

Nous avons demandé la création d'une Brigade de Remplacement sous l'autorité des DT sous la direction des services renforcés en Agence, comme à l'Education nationale, pour compenser les absences dues aux missions transversales, aux maladies et aux décharges.

Même si la directrice n'est pas fermée à la discussion, elle ne veut pas l'acter dans l'instruction.

Par conséquent :

Puisque la direction ne souhaite pas discuter avec les organisations syndicales de droit public, notamment concernant la mise en place du séminaire SSCT.

Puisqu'elle ne veut pas prendre en compte les compensations (syndicales, réseaux, temps partiel, maladie...) par de réels ETP, le SNUPFEN-Solidaire a décidé de manière unilatérale de quitter l'instance. En attendant que l'administration se remette en mémoire l'existence des instances de droit public qui représentent une partie du personnel de l'établissement encore pour un moment et quelle mette en place des ETP pour compenser réellement les missions transversales.

Prochaine réunion de l'instance programmée les 27 et 28 octobre 2026.

Vos représentants SNUPFEN-Solidaires au Comité social d'administration :

Philippe CANAL
Anne LABOURÉ
Jean-Philippe HAEUSSLER
Benjamin MARIOTON
Emmanuel GIGON

Patrice MARTIN
Laurent BRUNNER
Sébastien SPIRKEL
Véronique VINOT
Olivier TESSEYDRE